

Lycée Dumont d'Urville

212, Rue Amiral Jaujard
BP 1404
83056 TOULON Cedex
Tél : 04 98 00 15 15
Fax : 04 98 00 15 00
Mél : ce.0830053G@ac-nice.fr

Toulon, le 10 juin 2014

Le proviseur

aux

parents d'élèves entrant en 2nde

Madame, Monsieur,

Pour votre enfant, vous avez demandé une scolarisation au lycée Dumont d'Urville à la rentrée scolaire 2014. Du lundi 30 juin au jeudi 03 juillet, sous réserve d'affectation dans notre établissement, vous procéderez à son inscription.

Le dossier d'inscription est à télécharger à partir du site internet de notre lycée. Il comprend le planning des inscriptions :

<http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr/dumont/etab/>

Il est également possible de le retirer au secrétariat scolaire du lycée ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

Vous pouvez d'ores et déjà le télécharger ou le retirer, mais cela ne vaut pas engagement de notre part à inscrire votre enfant : l'affectation en lycée fait l'objet de procédures qui vous ont été décrites dans votre établissement d'origine.

Une fiche de choix des enseignements sera à compléter, vous y préciserez les langues vivantes étudiées par votre enfant, ses vœux d'enseignements d'exploration et éventuellement une option facultative. Il arrive que nous vous demandions de classer des vœux. Nous nous attacherons à vous donner satisfaction sur le vœu 1, mais parfois des contingences d'effectifs ou de construction des emplois du temps ne nous le permettront pas. Nous prendrons alors en compte les résultats scolaires des candidats pour déterminer ceux qui n'auront pas satisfaction sur le vœu 1. Faute d'avoir exprimé plusieurs vœux quand cela est demandé, un candidat pourrait se voir inscrit dans n'importe quel autre enseignement d'exploration que le seul indiqué pas ses soins. Ces situations sont toutefois exceptionnelles et de portée à relativiser car les enseignements d'exploration (1,5h hebdomadaire...) et les options facultatives n'ont absolument aucun impact sur les décisions d'orientation en fin d'année.

Certains enseignements sont dispensés sous deux modalités distinctes, en enseignements d'exploration ou en option facultative, mais sont rigoureusement identiques et les élèves sont regroupés. C'est le cas de l'arabe, du grec, du latin et du russe. Cela permet à un élève de diversifier les enseignements suivis, mais attention, une option facultative impose pour toute l'année 3 heures par semaine d'enseignement supplémentaire ; l'élève doit pouvoir assumer cette charge de travail complémentaire.

Vous le savez, l'affectation dans certains dispositifs, **ABIBAC, ESABAC, EPS, euro anglais, arts visuels, arts du son et russe LV3**, se fait en amont des inscriptions au lycée. Au moment des inscriptions, nous disposerons des listes des élèves retenus. Nous ferions appel aux listes complémentaires en notre possession en cas de désistements, rares, de dernière minute. Les élèves affectés au lycée Dumont d'Urville pourront postuler sur le russe, en enseignement d'exploration ou en option facultative, même s'ils n'y ont pas été retenus dans le cadre de la procédure informatique.

Pour l'**euro italien**, l'enregistrement des candidatures se fera au moment des inscriptions. Un courrier de demande sur papier libre sera à nous fournir, une lettre de recommandation du professeur de 3^{ème} sera également bienvenue. Nous pourrions, suivant les résultats scolaires de 3^{ème}, accepter les élèves n'ayant pas suivi les dispositifs euro espagnol et italien en collège.

Pour l'**euro espagnol**, nous vous demandons de compléter la fiche jointe et de nous la transmettre à l'adresse électronique indiquée dessus pour le 20 juin au plus tard.

Pour l'**option facultative EPS 3h**, (différente du dispositif EPS 5h évoqué ci-dessus), les élèves candidats passeront un test de capacité le mercredi 02 juillet à 14h. Se présenter sur le stade du lycée avec une tenue de sport. Une liste principale des candidats retenus et une liste d'attente seront alors établies.

J'espère vous avoir donné là toutes informations utiles à procéder sereinement à l'inscription de votre enfant et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le proviseur
Thierry Vieusses